

Page 1 / 13

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

FDS n°: A-10448 Xerox® Everyday™ Toner - Noir

Date d'émission 06-08-2020 Date de révision 05-21-2025 Numéro de révision 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Xerox® Everyday™ Toner pour HP LaserJet Pro M501, Enterprise M506, MFP

M527, Canon imageCLASS LBP312, Canon imageCLASS LBP312dn, Canon

imageCLASS MF525, Canon imageCLASS D1620, Canon imageCLASS D1650

006R03652, 006R03653

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

**Couleur** Noir

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** 

Référence

Xerox

Silversquare

lkaroslaan 1

B1930 Zaventem, Belgium

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (2) 713 14 52 (Français)

+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

Pour le document le plus récent <a href="https://safetysheets.business.xerox.com">https://safetysheets.business.xerox.com</a>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +070 245 245

Numéro d'appel d'urgence -	Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe	112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.3. Other hazards

**Autres dangers** Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion.

PBT & vPvB The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or

vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	REACH registration number	Facteur M
Ferrosoferric oxide	40-50	1317-61-9	Listed	1	01-2119457646- 28-0021	-
Resin	40-60	Propriétaire	-			-
Wax	1-5	Propriétaire	-	-		-
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	<2	67762-90-7	Listed			-
Ferrate(1-), bis(4-(2-(5-chloro-2-(hyd roxy-kappaO)phenyl)dia zenyl-		104815-18-1	403-590-1	<u></u>		-

#### Remarque

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

<sup>&</sup>quot;--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Date de révision 05-21-2025

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes

apparaissent. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les poussières sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Lorsqu'elles sont dispersées dans l'air, les poussières fines peuvent s'enflammer. chimique

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes

de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de **et précautions pour les pompiers** protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Prévenir la formation

de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Remarques générales en matière Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Impression xérographique.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox2.5 mg/m³ (poussières totales)Limite d'exposition Xerox0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

Limites d'exposition

Nom chimique	Union euro	péenne	Autriche	Belgique	Bulg	arie	Cr	oatie
Ferrate(1-),	-		-	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1.0	0 mg/m <sup>3</sup>		2 mg/m <sup>3</sup>
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro xy-kappaO)phenyl)diazeny							IVVA	1 mg/m <sup>3</sup>
-								
Nom chimique	Chyp	re	République tchèque	Danemark	Esto	nie		lande
Ferrate(1-),	=		-	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	-		TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro xy-kappaO)phenyl)diazeny								
-								
Nom chimique	Franc	се	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grè	ce	Но	ngrie
Ferrate(1-),	-		-	-	TWA 1			-
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro					STEL 2	2 mg/m <sup>3</sup>		
xy-kappaO)phenyl)diazeny								
Nom chimique	Irland	de	Italie MDLPS	Italie AIDII	Letto	onie	Litu	uanie
Ferrate(1-),	TWA 1	mg/m³	-	-	-			-
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro	STEL 2	mg/m³						
xy-kappaO)phenyl)diazeny								
Nom chimique	Luxemb	oura	Malte	Pays-Bas	Norv	ène	Pol	ogne
Ferrate(1-),	- Luxeribourg		-	-	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>		1 01	-
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro					STEL 2			
xy-kappaO)phenyl)diazeny						· ·		
-   Nie   -	Donto		D	01	01		F	
Nom chimique	Portug TWA 1 i		Roumanie	Slovaquie	Slove	enie		agne
Ferrate(1-), bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydro	IVVAII	ng/mº	-	<del>-</del>	-		IVVA	1 mg/m <sup>3</sup>
xy-kappaO)phenyl)diazeny								
-								
Nom chimique			Suède	Suisse		Royaume-Uni		
Resin			-	S+		-		
Ferrate(1-),			-	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>		STEL 2 mg/m <sup>3</sup>		
bis(4-(2-(5-chloro-2-(hydroxy-kappaO)						T\	VA 1 mg	ı/m <sup>3</sup>
phenyl)diazenyl-	-			ı				

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Exposure controls

Contrôles techniques Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

évacuation peuvent être nécessaires.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. **Dangers thermiques** 

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Poudre **Aspect** Couleur Noir Faible. Odeur Seuil olfactif non applicable

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de non applicable Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle non applicable Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Ininflammable Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures non applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures non applicable

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair non applicable Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité non applicable Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition non applicable Aucun(e) connu(e) non applicable Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique non applicable Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique non applicable Aucun(e) connu(e)

Date de révision 05-21-2025

HydrosolubilitéNégligeableAucun(e) connu(e)Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partagenon applicableAucun(e) connu(e)Pression de vapeurnot applicableAucun(e) connu(e)Densité relative1-2Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparentenon applicableDensité de liquidenon applicableDensité de vapeurnot applicable

Caractéristiques des particules

**Granulométrie**Distribution granulométrique
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement 49 - 60 °C / 120 - 140 °F

VOC content Aucun(e)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Aucun(e) connu(e)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Generation/formation of dust.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation I C50

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Remarque: Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

Contact oculaire Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

**Contact avec la peau**Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

**Ingestion** Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

DI 50 par voie orale

**Toxicité aiguë** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL 50, voie cutanée

Mesures numériques de toxicité

Nom chimique

Nom chimique	DESU par voie orale	DE50, voie culanee	innaiation LC50		
Ferrosoferric oxide	10000 mg/kg (Rat)	-	-		
Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponible	es, les critères de classification	ne sont pas remplis.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non mutagène selon le test d'A	mes.			
Cancérogénicité	D'après les données disponible	es, les critères de classification	ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne présente pas de	dangers connus ou supposés	pour la reproduction.		
STOT - exposition unique	D'après les données disponible	es, les critères de classification	ne sont pas remplis.		

Date de révision 05-21-2025

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

This mixture does not contain any substance that has endocrine disrupting properties with

respect to humans.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

This mixture does not contain any substance that has endocrine disrupting properties with

respect to non-target organisms.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM

The product does not contain any substance(s) classified as PMT or vPvM.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC

08 03 18.

**Autres informations**Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer

un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les

égouts ou les cours d'eau.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Remarque : Cette matière n'est pas soumise à la réglementation des matières dangereuses pour

l'expédition

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Remarque: Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux

similaires reprographie.

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Danger pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Suisse

Ordinance on the Incentive Tax on Volatile Organic Compounds (OVOC) SR 814.018 non applicable

Storage of Hazardous Material SC Non-hazardous material

WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20 non applicable

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. Les toners et encres sont soumis aux dérogations visées aux paragraphes 4a et/ou 5 (a/b/c) du règlement.

#### Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme
DSL/NDSL Est conforme
EINECS/ELINCS Est conforme

ENCSContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventairesIECSCContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventairesKECLContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires AIIC **NZIoC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires TCSI Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est

requise

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT: Toxicité spécifique pour

certains organes cibles

ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale, 50 %

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) TWA STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 05-21-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour. 3.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité